



**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**  
N A N C Y

**CANTON**  
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 AVRIL 2026**

L'An deux mil vingt-six, le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine ARNAUTOU

Étaient présents :

Mmes et MM. ARNAUTOU JACQUOT BEN ISMAIL BAILLET NOBILI STUSSI LOUIS THIEBAUT URSELLA DEVITERNE CHRETIEN VALEIX PFEIFER SAINT-PIERRE AM. SKA PAYET E. SKA ESNAULT GAYE SCHRAM DENNETIERE LITAIZE LEMAIRE CASTELA N JACOB C JACOB ANDRE

Absents excusés :

M.OGIEZ a donné pouvoir à C. JACOB

M.CRESPINO-ACHAOUI a donné pouvoir à M. URSELLA

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, P. CHRETIEN ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

**Classes découvertes 2026 : soutien financier**

***Nomenclature : 7.1 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires***

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 29

Rapporteur : N. BAILLET

### **Exposé des motifs :**

Depuis 2016 et à la demande de l'inspection académique, la commune de PULNOY assure le financement pour l'organisation des classes découvertes pour les élèves de CM2. Les équipes enseignantes restent en responsabilité de l'aspect pédagogique.

Conformément à son projet de mandat, la nouvelle équipe municipale souhaite augmenter le soutien financier non seulement pour les projets de classes découvertes dès cette année scolaire 2025-2026, en passant la participation de 60 € à 100 € par élève pour les sorties avec nuitée, mais aussi pour la participation de 15 € par élève pour les sorties sans nuitée en passant la participation de 15€ à 20€ par élève.

Deux dossiers ont été déposés par les directeurs d'établissements, qui se présentent ainsi :

- L'école élémentaire de la Masserine propose un séjour au Haut du Tôt, dans les Vosges, du 15 au 18 juin 2026. Ce voyage devrait concerner ses 23 élèves de CM2 pour un coût total de 9114 €.

Le financement se détaille comme suit :

	<b>Coût par enfant</b>	<b>Coût global</b>
Participation Mairie	100.00 €	2300.00€
Participation Coopérative Scolaire / ALPE	96.26 €	2214.00€
Participation des familles	200.00 €	4600.00€
<b>TOTAL</b>	<b>396.26 €</b>	<b>9114€</b>

- L'école primaire du Château d'Eau organise une journée à Paris le 27 mai 2026. Le voyage s'effectuera en train (37 € / enfant), une excursion en bateau mouche est également au programme (4.80 € / enfant).

Ce voyage concernera ses 39 élèves de CM2, pour un coût total de 1 630.20 €.

Le financement se détaille comme suit :

	<b>Coût par enfant</b>	<b>Coût global</b>
Participation Mairie	20.00 €	780.00 €
Participation Coopérative Scolaire / ALPE	1.80 €	70.20 €
Participation des familles	20.00 €	780.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41.80 €</b>	<b>1630.20 €</b>

### **Détails techniques concernant le soutien de la ville de Pulnoy aux projets :**

#### **❖ Financement :**

- La ville de Pulnoy propose d'accorder un soutien financier d'un montant de 100 € par élève en classe de CM2 pour les sorties avec nuitées, 20 € par élève pour les sorties sans nuitée.
- Cela représente un montant total de 3080 € pour 62 élèves concernés.
- La somme de 2300 € sera versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Masserine.
- La somme de 780 € sera versée à la coopérative scolaire de l'école primaire Château d'Eau.
- Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6042 au BP 2026.

#### **❖ Gestion du projet :**

- Les directions des établissements scolaires assurent la gestion et la coordination du projet.
- Ils signent toutes les conventions et les accords nécessaires à la mise en œuvre du projet, notamment en ce qui concerne les partenariats avec d'autres organismes ou collectivités.
- Les directeurs des établissements peuvent être amenés à solliciter des subventions et des financements complémentaires auprès des organismes compétents afin de réduire la charge financière pour les familles. Les services de la ville restent à disposition pour apporter un soutien technique dans ces démarches.

**Délibération :**

**Vu** la circulaire du 13 juin 2023 du ministère de l'éducation nationale portant sur l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les établissements scolaires publics ;

**Vu** le projet pédagogique proposé par le directeur de l'école élémentaire Masserine ;

**Vu** le projet pédagogique proposé par la directrice de l'école primaire Château d'Eau ;

**Vu** l'enveloppe globale proposée s'élevant à 3 080 € TTC pour 62 élèves de CM2 ;

**Considérant** le souhait de la ville de Pulnoy de permettre à des enfants de partir en classe découverte ;

**Considérant** l'exposé de Mme BAILLET ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** un soutien financier à hauteur de 100 € par élève pour la réalisation de sorties avec nuitée.
- **ACCORDE** un soutien financier à hauteur de 20 € par élève pour la réalisation de sorties sans nuitée.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du projet.
- **AUTORISE** le maire à communiquer la présente délibération aux instances compétentes, aux partenaires du projet et à tous les acteurs concernés.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 04/05/2026 et que la convocation a été faite le 20/04/2026



POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 5 mai 2026  
Le Maire,  
Sandrine ARNAUTOU

